

Nos réf: NM/Prg232

## VILLE DE MAICHE

25120 Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01 Télécopie 03 81 64 26 41 Email : contact@mairie-maiche.fr

## **EXTRAIT DU REGISTRE**

## **DES DECISIONS DU MAIRE**

2022.88 - Travaux de voirie sur la Commune de Maîche lot 2 - Autorisation de signature d'un marché avec l'entreprise VERMOT - Rectification de la décision 2022.85

Le Maire de Maîche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU le code de la Commande publique,

VU la délibération n° 2020.24 du Conseil Municipal du 27 mai 2020, portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite du seuil de 214 000€,

VU la décision 2022.85 du 1er septembre 2022,

CONSIDERANT l'erreur matérielle intervenue dans le calcul du montant TTC du marché,

CONSIDERANT la rectification qu'il y a lieu d'apporter à l'article 2 de la décision précitée,

## DECIDE

Article 1 : Le montant de la dépense à engager est arrêté à la somme de 31 642.75€ HT soit 37 971.30€ TTC.

Article 2: les autres articles de la décision n°2022.85 du 1er septembre 2022 restent inchangés.

<u>Article 4</u>: La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Doubs, à l'entreprise VERMOT et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en aura connaissance lors d'une prochaine séance.

Maîche, le 6 septembre 2022 Le Maire, Régis LIGIER

Accusé réception Préfecture le 8 septembre 2022 Publié sur le site internet le 8 septembre 2022